

PLAN LOCAL D'URBANISME



COMMUNE DE PLOZEVET

Département du Finistère

Pièces de procédure

Pièces administratives

Arrêté le : 19 juillet 2012

Approuvé le : 03 février 2014

Rendu exécutoire le : 14 mars 2014

Année	n° CM	n° DCM	page
2005	06	06	1/2

MAIRIE DE PLOZÉVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil cinq Le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre PLOUZENNEC, Maire.

Date de convocation :

5 décembre 2005

Date d'affichage :

5 décembre 2005

Date de publication :

16 décembre 2005

Présents : Pierre PLOUZENNEC, Patricia AUTRET, Pierre BOSSER, Jeannine BOURHIS, Jean-Paul COVES, Jeannine DETRAIN, Gérard GADONNA, Marie-Claude LARVOL, Yannick LIGAVANT, Jean-Pierre LE COZ, Jean-Luc LE GOFF, Véronique LE SCAON, Annie MARZIN, Gaby PETON, Pascal QUEMENER, Adélaïde ROHOU, Thierry SCLAMINEC, Yolande STEPHAN, Jean-Claude STOURM, Rémy STRULLU, Jean-Bernard YANNIC.

Absents : Claudie GUENOLE, (pouvoir à Gérard GADONNA), Annie LE CORRE (pouvoir à Pierre BOSSER).

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Monsieur Thierry SCLAMINEC a été élu secrétaire de séance.

DCM 6

Le Maire expose que la révision du POS devenu Plan Local d'Urbanisme depuis la parution de la loi « solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000 est rendue nécessaire pour l'aménagement futur de la Commune ;

Considérant que le plan d'occupation des sols devenu plan local d'urbanisme a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2001 ;

OBJET :

Révision du
POS/PLU

Qu'il y a lieu de mettre en révision le plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (23 pour), le conseil municipal décide :

1. de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L. 123.13 du code de l'urbanisme ;
2. de décider de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la population agricole, et de préciser les modalités de concertation jusqu'à l'arrêt du projet de révision du PLU par le

Année	n° CM	n° DCM	page
2005	06	06	2/2

conseil municipal, conformément à l'article L.300.2.I.&a) du code de l'urbanisme, à savoir (liste non exhaustive) :

- information au travers du bulletin municipal, Tal ar Sonerien ;
 - exposition en mairie des documents d'études (contraintes, étude paysagère, etc...) ;
 - mise à disposition, en mairie d'un cahier de doléances ;
 - permanence d'élus, de techniciens ;
 - etc...
3. d'habiliter la commission municipale d'urbanisme et environnement, telle que constituée,
- pour représenter la commune aux séances de travail avec les autres personnes associées selon les modalités que le maire définira en fonction du thème qui sera évoqué ;
4. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration technique de la révision du PLU à passer avec le bureau d'études qui sera choisi, après mise en concurrence, conformément aux dispositions du Codes des Marchés Publics ;
5. de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune concernant la révision du PLU,
6. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, sont inscrits au budget de l'exercice considéré, à l'article budgétaire 202.

Conformément à l'article L.123.6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet du Finistère ;
- au président du conseil régional ;
- au président du conseil général ;
- aux présidents de la chambre d'agriculture, de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre des métiers ;
- au président de la section régionale de la conchyliculture ;
- au représentant du SIOCA, EPCI chargé du suivi du schéma de cohérence territoriale ;

Conformément à l'article R 123-35 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois (1) et d'une mention dans deux (2) journaux diffusés dans le département (le Télégramme et le Ouest-France).



A PLOZÉVET, le 16 décembre 2005
Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

Official stamp of the Mairie de Plozévet, Finistère, with a handwritten signature over it.

COMMUNE DE PLOZÉVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf, le vingt-trois février à dix huit heures trente

Date de convocation

16 février 2009

Date d'affichage :

25 février 2009

Date de publication :

25 février 2009

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre PLOUZENNEC, Maire.

Présents : Pierre PLOUZENNEC, Patricia AUTRET, Patrice BREMAUD, Jacqueline DIASCORN, Yves GOUESSE, Claudie GUENOLE, Jean-François JAFFRY, Martine LE BRAS, Véronique LE SCAON, Annie MARZIN, Monique MONFORT, Sébastien MOULLEC, Alain OLIVIER, Gaby PETON, Pascal QUEMENER, Katie ROPART, Philippe SANDRIN, Thierry SCLAMINEC, Jean-Claude STOURM, Jean-Bernard YANNIC.

Absents : Jos GOURMELIN, Jean-Luc LE GOFF, Rémy STRULLU (procuration à Jean-Claude Stourm).

Madame Katie Ropart a été élue secrétaire de séance.

~~~~~

DCM 01

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la mise en révision générale du PLU.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :

**OBJET :**

~~~~~

Plan
d'Aménagement de
Développement
Durable

~~~~~

- l'article L.123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ». Ce document répond à plusieurs objectifs :
  - o il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général ; il ne s'agit plus d'un document juridique opposable aux tiers depuis la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003.
  - o il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.
- l'article L.123-9 du code de l'urbanisme stipule « qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs de la mise en révision. Annie Marzin, adjointe à l'urbanisme et à l'environnement présente le projet de PADD. Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Conformément à l'article L.123-8 du code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal après avoir débattu des orientations générales du PADD, valide (21 pour) les orientations et le projet de PADD qui est annexé à la présente délibération.

A PLOZÉVET, le 25 février 2009

Pour extrait conforme,  
Pierre PLOUZENNEC, Maire,





Certains élus s'interrogent notamment sur l'insuffisance de zones dédiées à l'artisanat et sur les contraintes de gestion économe de l'espace qui d'une part seraient susceptibles d'aller à l'encontre des attentes de la population et, d'autre part qui pourraient entraîner l'abandon de certains terrains du fait de l'application de la loi littoral.

Les orientations générales sont discutées et l'ensemble des conseillers de l'assemblée délibérante est favorable à la présentation qui en est faite.

Le Conseil Municipal après avoir débattu des orientations générales du PADD, valide (21 pour) les orientations et le projet de PADD qui est annexé à la présente délibération. Et autorise le Maire à poursuivre les démarches nécessaires à l'élaboration du PLU, notamment la saisine de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles.

A PLOZÉVET, le 19 juillet 2011  
Pour extrait conforme,  
Pierre PLOUZENNEC, Maire,

Pour le Maire  
Le Maire - Maire



Jean-Bernard YANNIC

Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

20 JUL. 2011

## COMMUNE DE PLOZÉVET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet à dix huit heures trente**

|                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Date de convocation :</u><br>11 juillet 2012 | Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre PLOUZENNEC, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <u>Date d'affichage :</u><br>25 juillet 2012    | <b>Présents :</b> Pierre PLOUZENNEC, Patricia AUTRET, Jos GOURMELIN, Claudie GUENOLE, Jean-François JAFFRY, Annie MARZIN, Monique MONFORT, Sébastien MOULLEC Alain OLIVIER, Gaby PETON, Philippe SANDRIN, Rémy STRULLU, Jean-Claude STOURM,.                                                                                                                                                                           |
| <u>Date de publication :</u><br>25 juillet 2012 | <b>Absents :</b> Jacqueline DIASCORN (procuration à Jean-François JAFFRY), Yves GOUESSE (procuration à Jean-Claude STOURM), Martine LE BRAS (procuration à Monique Monfort), Jean-Luc LE GOFF, Véronique LE SCAON (procuration à Patricia AUTRET), Pascal QUEMENER, (procuration à Pierre PLOUZENNEC), Katie ROPART (procuration à Rémy STRULLU), Thierry SCLAMINEC, Jean-Bernard YANNIC (procuration à Annie MARZIN). |
| <u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 22   | Monsieur Sébastien MOULLEC a été élu secrétaire de séance.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <u>Présents :</u> 13                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <u>Pouvoirs :</u> 7                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <u>Votants :</u> 20                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

DCM 2012-5-05

Annie Marzin, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement expose les raisons qui ont conduit la commune de Plouzévet à engager la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du 12 décembre 2005, puis fait état des principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU. Le Maire rappelle que pendant les années 2006 et 2007, la commune a participé à un projet pilote dans le cadre du GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) en collaboration avec le SIOCA (Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement) et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de l'Ouest Cornouaille.

**OBJET :**

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

**Bilan de la concertation**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13, L. 300-2 1<sup>er</sup> alinéa et R.123-18 ;

**Arrêt du projet de PLU**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2005 ayant prescrit la révision du PLU ;

Conformément à la délibération du 12 décembre 2005, les différentes modalités de concertation avec la population ont été menées :

- Une réunion publique a été organisée le 29 novembre 2007, présentant les modalités de la révision du PLU, un atelier thématique s'est tenu le 2 juillet 2008, un questionnaire a été mis à disposition des habitants de la commune. Des insertions dans la presse locales ont permis l'information de la population quant à la tenue des réunions publiques, ateliers et questionnaires ;

- quatre articles sur l'état d'avancement des études, dont le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été publiés dans le bulletin municipal Tal ar Sonerien en janvier 2006, janvier 2007, juin 2007 et janvier 2012 ;
- des panneaux de présentation décrivant le diagnostic communal et les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été exposés dans le hall de la mairie pendant la phase d'étude, permettant à tout un chacun de prendre connaissance du processus ;
- un cahier de doléances, remarques et idées a été ouvert en mairie : trente cinq remarques ont été rédigées par les plozévétiens. Elles ont toutes fait l'objet d'une étude, avec une attention particulière sur celles portant sur la loi littoral ; les autres, pour la plupart, concernant des demandes individuelles ;
- deux réunions publiques ont été organisées, les 3 février 2009 et 6 juillet 2011, pour exposer les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
- les demandes individuelles de classement en zone constructible de terrains ont toutes été examinées. Les demandes compatibles avec le PADD ont été intégrées au projet.
- la présentation du projet de zonage a fait l'objet d'une exposition en Mairie, du 18 au 28 octobre 2011, aux heures d'ouverture pour une information au public qui a pu rencontrer les élus lors des permanences organisées à cet effet. Les panneaux exposés ont permis d'expliquer notamment le PADD, la loi littoral, les lois Grenelle et le projet de SCoT de l'Ouest Cornouaille ;
- le site Internet de la Commune a régulièrement intégré les différentes étapes du projet ;

Vu le bilan de la concertation présenté par M. le maire, qui indique que, suite à la mise en œuvre des modalités de concertation définies dans la délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, le projet n'a pas fait l'objet de modification ;

Vu les délibérations et les débats en date des 23 février 2009 et 12 juillet 2011 concernant les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

Vu le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.), les orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.), le règlement écrit et graphique et les annexes,

Le Maire précise à l'assemblée que le projet de PLU est en cohérence avec l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours, sous l'égide du SIOCA (Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement) et note que la seule interrogation réside dans l'application locale du terme de village.

Rémy Strullu, adjoint au maire regrette à nouveau le fait qu'il n'existe plus de projet de zone artisanale sur la commune. Les élus déplorent, du fait de l'élévation du prix des terrains constructibles en zone littorale, que les jeunes couples éprouvent des difficultés pour résider sur la commune.

Après avoir entendu les exposés du maire et de l'adjointe à l'urbanisme et à l'environnement, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (20 pour) :

- décide de tirer le bilan de la concertation ;
- considère ce bilan favorable ;
- décide de poursuivre la procédure, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée,
- décide d'arrêter le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- décide de soumettre pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées au titre de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet et mentionnés dans la délibération de prescription en date du 12 décembre 2005.

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2 1<sup>er</sup> alinéa du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision du PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

A PLOZÉVET, le 25 juillet 2012  
Pour extrait conforme,  
Pierre PLOUZENNEC, Maire,



Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN  
2A Rue de la Mer  
29 710 POULDREUZIC  
☎ [info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)

*LE VENDREDI VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à dix huit heures TRENTE, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLONEOUR-LANVERN, sous la présidence de Michel CANEVET.*

**Étaient présents:** Mr BERNARD Ronan, Mme BOURDON Marie Thérèse, Mrs BUREL Michel, CANEVET Michel, CHATALIC Ronan, Mmes GOURLAOUEN Marie-Thérèse, HAMON Janick, Mr HELGUEN Michel, Mme HUET Elisabeth, Mr JOLIVET Christian, Mme KERLOCH Josiane, Mrs LE BERRE Albert, LE BIS Thierry, LE BLEIS Jean-Francois, LE BOENNEC René, Mmes LE DONGE Magali, LE FAOU Geneviève, Mrs LE GALL Thierry, LE GOFF Albert, LE GOFF Jacques, MARESCAUX Frédéric, Mmes OLIER Anne Marie, PETON Gaby, PLOUHINEC Jocelyne, Mrs PLOUHINEC Lucien, PLOUZENNEC Pierre, Mrs QUEAU André, YANNIC Jean Bernard.

**Étaient représenté(e)s:** Mrs CARADEC Jean Louis (pouvoir à Albert LE GOFF), Noël COZIC (pouvoir à Ronan BERNARD), Mme Aurélie GOUZIEN (pouvoir à Jacques LE GOFF), Mr MARZIN Guy (pouvoir à Ronan CHATALIC).

**Étaient absents :** Mme Claudie GUENOLE (excusée), Alain TANVEZ.

*Secrétaire de séance : Josiane KERLOCH*

*Présents/représentés : 32*

*Date de convocation et de transmission : 19 novembre 2013.*

*Votants : 32 Exprimés : 32*

\*\*\*\*\*

**Objet 11:** Assainissement/ Zonage d'assainissement de Plozévet – suites de l'enquête publique

Thierry LE GALL, Vice-président délégué, rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 8 mars 2013, a été validé par la Communauté de Communes, le nouveau zonage d'assainissement sur la Commune de Plozévet. Celui-ci a été présenté en enquête publique du 22 juillet 2013 au 22 août 2013. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, dont les conclusions sont jointes en annexe 1 au rapport préparatoire.

Le Conseil Communautaire, prend acte de cet avis favorable, et confirme par la présente délibération l'application du nouveau zonage d'assainissement de Plozévet.

Acte rendu exécutoire

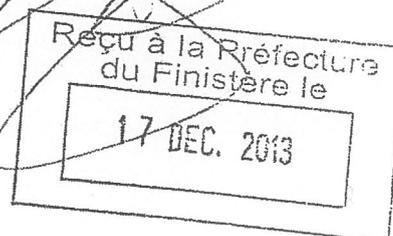
Après envoi en Préfecture le 17 DEC 2013

Et publication ou notification le :



Le Président,

Michel CANEVET



Mairie de PLOZEVET  
14, rue Jules Ferry  
29710 PLOZEVET  
Tel: 02 98 91 30 10  
Fax : 02 98 91 40 29  
@ : Commune.Plozevet@wanadoo.fr  
Site Internet : www.plozevet.info

Mairie de PLOZEVET



14, rue Jules FERRY  
29 710 PLOZEVET

Préfecture du Finistère  
Direction de l'Animation  
Des Politiques Publiques  
Bureau de la Coordination Générale  
29320 QUIMPER CEDEX

Plozevet, le 12 février 2014

## BORDEREAU D'ENVOI

Commune de PLOZEVET

Révision du Plan Local d'urbanisme

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

**Le dossier complet du PLU approuvé en deux exemplaires**

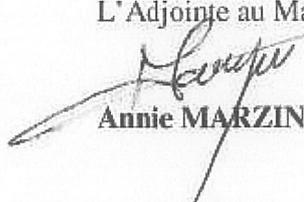
Reçu à la Préfecture  
du Finistère le

13 FEV. 2014

Le Maire,

Pour le Maire

L'Adjointe au Maire,

  
Annie MARZIN



Dossier reçu le :

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur www.ouestmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence établi dans l'arrêté de l'Agence nationale de la Régulation des Activités de la presse de la région de la Loire-Atlantique n° 2013-1347 du 28 décembre 2013. Les annonces légales paraissant sur les sociétés et fonds de commerce cotés en bourse dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement réalisées en ligne dans une base de données juridique certifiée, www.acts-legales.fr.

Marchés publics conclus en 2013

Art. 183 du Code des Marchés publics

ART. 133 du Code des Marchés Publics

ACHETEURS PUBLICS

Chaque année, le code des Marchés Publics vous impose de publier la liste de vos marchés conclus l'année précédente.

A quelques mois d'échéances importantes,

Avis administratifs

Commune de CHATEAULIN Mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée du Plan d'occupation des sols

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté municipal n° 06/2014, en date du 5 février 2014, un dossier de présentation de la modification simplifiée du Plan d'occupation des sols de la commune de Châteaulin sera mis à la disposition du public.

Cette modification simplifiée porte sur la modification des possibilités de construction au sein du secteur INAH pour les constructions et installations nécessaires aux équipements publics ou d'intérêt général dans une limite de 20 % afin que sur la superficie de l'emplacement réservé n° 5 figurant au POS un vigneron puisse installer pour la création d'une voie de talus entre le ruisseau de Parc Blézet (VC n° 18) et la zone INAH au bord de l'Aulne.

Ce dossier de présentation sera consultable pendant une durée d'un mois du 5 mars 2014 au 7 avril 2014 inclus aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, y compris le samedi matin de 8 h 30 à 12 h, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et, soit compléter ses observations sur le registre ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au maire de Châteaulin à l'adresse de la mairie : 15, quai Jean Moulin, 29150 Châteaulin, ou par voie électronique: maire@chateaulin.fr

Commune de FLOZEVET Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) et instauration du Droit de préemption urbain (DPU)

APPROBATION

Par délibération en date du 3 février 2014, le conseil municipal a décidé d'approuver la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Flozevet, et d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbaniser (AU) présentes au PLU.

Ces 2 opérations ainsi que le dossier du Plan local d'urbanisme (PLU) peuvent être consultés en mairie de Flozevet ainsi que dans les locaux de la préfecture de Quimper aux jours et heures habituelles d'ouverture. Notre publication adhère à A R P dont elle suit les recommandations. Les remarques concernant une publication paraîtront dans notre publication sur la commune.

Ville de QUIMPER Déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la rue de Vendée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 214.0814.DDU en date du 4 février 2014, le maire de Quimper a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la rue de Vendée. Le maire de Quimper a désigné Mme Karine Fauconer en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie centre ainsi qu'en mairie annexe de Penharz, 2, rue de l'Île-Man, du lundi 24 février au vendredi 7 mars 2014 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture des services au public, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Karine Fauconer, commissaire enquêteur (classé) du domaine public routier communal d'une partie de la rue de Vendée, hôtel de ville, CS 24004, 29107 Quimper cedex. Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies en rapport et l'objet de l'enquête sont consultables à la mairie de Locmaria-Plouzane. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan local d'urbanisme pourront être consultées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par courrier postal de Locmaria-Plouzane, place de la Mairie, 29280 Locmaria-Plouzane ou par voie électronique (maire@locmaria-plouzane.fr) en précisant la mention «enquête publique environnementale». Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Locmaria-Plouzane pendant une durée d'1 an à compter du 20 avril 2014.

Vie des sociétés

AVIS

Biot Entreprises 29, 485, rue Julien-de-Bradoville, 29200 Brest, sociétaire n° 44975 L, ayant décidé de cesser son activité, la garantie dont il bénéficiait au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 21 décembre 2012, accordé par Gallian, société de caution mutuelle, 89, rue La Boétie, 75008 Paris, pour l'activité ci-dessus indiquée, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances relatives à l'activité cessée, s'il en existe, devront être produites au siège de Gallian, dans les trois mois de cette insertion.

AVIS

Suite à une assemblée générale extraordinaire des sociétaires Alexis Guinec Immobilier, sociétaire n° 17547 et Acropole 3, siège Le Page, 29000 Quimper, sociétaire n° 44000 K, il a été décidé la dissolution avec transmission universelle du patrimoine de la société Acropole 3. La garantie dont bénéficiait la société Acropole 3, au titre de la caution immobilière depuis le

DU CHIFFRE D'AFFAIRES ouestmarches.com

QUESTMARCHES.COM Plus de 100000 annonces par jour

Officiers ministériels

Miel de France Europe Adhésif Seal de France sur emballages alimentaires - Application n° 10001711 1 bis, rue de Pen-à-Abbe - 29000 Quimper - Tél. 02 98 37 87 87 - Fax 02 98 37 84 44 - Courriel : contact@miel.fr

VENTE COURANTE EN SALLE Mercredi 26 février 2014 11H00 : Cartons de divers dent livres, vaisselle. 14H15 : Bicyclettes, tableaux, bijoux, métal argenté, bon mobilier rustique et de style... Exposition le samedi 25 février de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi 29 février de 9h à 11h. Pour ces ventes: frais légaux de 14,40% pour le judiciaire et 10% pour le volontaire. Photos et détails sur www.ventes.com/2001

Vous venez de faire paraître un avis d'obsèques dans Ouest-France. Votre avis est également diffusé sur le site Internet ouest-france.fr/dansnoscoeurs et vous bénéficiez d'un espace de condoléances. Vous pouvez ainsi : - Être alerté par email des nouveaux messages de sympathie ou de condoléances déposés et y répondre - Personnaliser l'espace Souvenirs (photos, vidéos, bougies...) Rendez-vous sur le site ouest-france.fr/dansnoscoeurs ou en cas de besoin contactez-nous au 0 810 080 180 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Penmarch

Madame Marie-Louise LE FAILLER survenu à l'âge de 83 ans. De la part de: Jean-Michel et Sylvie Quéneudec, leur fille, Jack et toute la famille. Un dernier hommage lui sera rendu mardi 25 février 2014, à 9 h 45 au crématorium de Quimper. La famille remercie le personnel de la résidence des Camélias et de Tréouay à Pont-à-Abbe pour leur gentillesse et leur dévouement. Marie-Louise repose à la chambre funéraire du Pays Bigouden à Pont-à-Abbe. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Amfreville, Quimper Pleuven, Bric, Nantes

YDANN nous a quittés le 20 février 2014, à l'âge de 89 ans, laissant ses siens dans une profonde douleur, Patricia et Jean-Yves Bozec, ses parents; Méthilde, sa sœur aînée; Herman et Bénédicte, son frère et sa belle-sœur; Marie-Louise Bozec, sa grand-mère; Jacques Gouleur, son grand-père; Oriane, son amie; ses oncles et tantes; Morgane, Céline, Myriam et Magali, ses cousines, et toute la famille et ses amis. La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 26 février 2014, à 14 h 30 en l'église Saint-Michel de Cabourg suivie de la crémation en l'église d'Érquy-Gabéric. Remerciements à M. et Mme Piquet et à ses infirmières. Année repose à la chambre funéraire Donval, 106, avenue de Ty Bos à Quimper, visites de 14 h à 17 h 30. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Donval Services funéraires, 1, rue Saint-Alor, Quimper, tél. 02 98 90 20 05.

Elliant, Saint-Yvi Fouennant, Nantes Vitry-sur-Seine

Monique JAOUEN née LE BELU survenu à l'âge de 88 ans. De la part de : ses enfants, Alain et Catherine; ses petits-enfants, Nicolas et Baptiste; ses sœurs et beaux-frères, Viviane et Alain JAOUEN, Anniek Le Beux, Annette (?) et Jean Jaouen; ses neveux et nièces et toute la famille. La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 26 février, à 18 h 30 en l'église d'Elliant. Monique repose au Centre funéraire de Clouan à Rosporden. Les familles remercient toutes les personnes de l'église Saint-Houthern à Landemou, FPCA, 27, rue Saint-Emel, Landemou, tél. 02 98 21 60 94.

Brest, Gouesnou, Landéda

Madame Marie MAILLOUX née LE RUY survenu dans sa 92<sup>e</sup> année. De la part de : ses enfants, Dany et Roger Le Roux, Catherine et Alain Hamon; ses petits-enfants, Lionel et Christelle, Fabrice et Mélanie, Bastien, Vincent; ses arrière-petits-enfants, Gaëtan, Malo; sa belle-sœur, ses neveux, nièces et toute la famille. La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 25 février, à 14 h 15 en l'église de Lambézellec. Marie repose au Centre funéraire de l'Ouest, 245, rue Général Prud'homme à Lambézellec. Les familles remercient toutes les personnes de l'église Saint-Houthern à Landemou, FPCA, 27, rue Saint-Emel, Landemou, tél. 02 98 21 60 94.

Brest, Plougastel-Doaulas Porspoder

Les obsèques de Madame Marie Thérèse ROZEC décédée à l'âge de 85 ans, auront lieu mardi 25 février, à 14 h 15 en la Saint-Marc de Brest. FPCA, 345, Le Vern, Brest, tél. 02 98 34 19 00.

En l'église d'Érquy-Gabéric

Remerciements à M. et Mme Piquet et à ses infirmières. Année repose à la chambre funéraire Donval, 106, avenue de Ty Bos à Quimper, visites de 14 h à 17 h 30. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Donval Services funéraires, 1, rue Saint-Alor, Quimper, tél. 02 98 90 20 05.

Remerciements à M. et Mme Piquet

Remerciements à M. et Mme Piquet et à ses infirmières. Année repose à la chambre funéraire Donval, 106, avenue de Ty Bos à Quimper, visites de 14 h à 17 h 30. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Donval Services funéraires, 1, rue Saint-Alor, Quimper, tél. 02 98 90 20 05.

PF Fouichot, Marité

PF Fouichot, Marité, tél. 02 98 88 00 88.

Obsèques à suivre

Abonnez-vous à l'offre Découverte. Le journal papier livré à domicile 7J/7. Un accès au journal numérique 7J/7. pour 20 €/mois ou 199 €/pendant un an. Société « OUEST-FRANCE », S.A. au capital de 300 000 €. Siège social : 10, rue du Breil, 35081 Rennes cedex 3. Tél. 02 99 32 60 00. Téléx 730965. Télécopie 02 99 32 60 25. Site internet : www.ouest-france.fr. Directeur de la publication, responsable de la rédaction : M. François Régis Hutin. Principale associée : SIFA (Société d'investissements et de participations). Administrateurs : MM. J. Boissonnat, M. Camdessus, J. Duquesne, L. Echeland, F. Frappat, D. Guiraud, F.R. Hutin, F.-X. Hutin, Mlle Y. Le Goaziou, MM. B. Le Goaziou, J. Moreau, SIFA représentée par L. Estrangin. Rédacteur en chef : M. Jean-Luc Évin, Bureaux parisiens : 81, rue du Faubourg Saint-Henri, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00. Audience mesurée par AUDIPRESSE. Tirage du 24 février 2014: 818 706.

Marchés privés



VILLE DE BREST (FINISTÈRE)

APPEL D'OFFRES OUVERT À LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :
Mairie d'ouvrages SA d'ILM Les Foyers, agence de Brest, immeuble Pennou Pal, 435, rue Julien-de-la-Gravère, 29200 Brest, tél. 02.98.44.33.94, fax 02.98.44.34.17.
2. Procédure de passation : appel d'offres ouvert.
3. Objet : construction de 23 logements locatifs sociaux, 30, rue de Paris à Brest.
4. Délai d'admission : 10 mois.
Une fiche de renseignements est disponible sur simple demande à la SA ILM Les Foyers, agence de Brest, tél. 02.98.44.33.94, fax 02.98.44.14.17.
5. Nombre et consistence des lots : 14 lots.
Lot 1 : VVO, espaces verts.
Lot 2 : gros œuvre.
Lot 3 : charpente bois.
Lot 4 : couverture étanchéité.
Lot 5 : menuiseries extérieures.
Lot 6 : enduits extérieurs.
Lot 7 : climats intérieurs.
Lot 8 : faux plafonds.
Lot 9 : revêtements de sol.
Lot 10 : peinture.
Lot 11 : menuiseries bois.
Lot 12 : aménagements.
Lot 13 : plomberie, chauffage, ventilation.
Lot 14 : électricité.
6. Renseignements complémentaires :
Administratifs : SA d'ILM Les Foyers (M. Jean-Marc Grignoux), tél. 02.98.44.64.27. Email : jean-marc.grignoux@foyers-lesfoyers.com
Techniques :
Média d'ouvrages : Bureau d'Ingénierie ICC, 4, rue de Madagascar, CS 5105, 29218 Brest Cedex 1, tél. 02.98.80.76.00, info@icc.fr
7. Possibilités à réaliser : à partir du 27 février 2014, contre règlement, chez Ouest-Bâtis, 505, rue Julien-de-la-Gravère, 21 port de commerce, CS 92901, 29229 Brest Cedex 1, tél. 02.98.44.68.23, fax 02.98.44.94.23.
8. Date de remise des offres : lundi 7 avril 2014, avant 16 h 00.
9. Adresses où les offres doivent être transmises : SA d'ILM Les Foyers, immeuble Pennou Pal, 435, rue Julien-de-la-Gravère, 29200 Brest.
Date d'envoi à la publication : 25 février 2014.

Enquêtes publiques

VILLE DE QUIMPER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur le déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la rue de Vendée

Par arrêté n° 6.14.010.0011 en date du 4 février 2014, le maire de Quimper a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la rue de Vendée.
Le maire de Quimper a désigné Mme Karine Fauconier en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie centre ainsi qu'en mairie annexe de Penhar, 2, rue de Ville-de-Mon, du lundi 24 février au vendredi 7 mars 2014 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme Karine Fauconier, commissaire enquêteur (déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la rue de Vendée), Hôtel de ville, CS 26004, 29107 Quimper Cedex.
Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour recevoir ses observations dans une salle de la mairie annexe de Penhar, aux dates et heures suivantes : lundi 24 février 2014, de 9 h à 12 h ; vendredi 7 mars 2014, de 14 h à 17 h.
À l'issue de la procédure d'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville, au service juridique, assurances, gestion du patrimoine (JAG), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
Ces documents sont également mis en ligne sur le site internet de la ville de Quimper, à l'adresse suivante : www.quimper.fr, rubrique "Guichet des services", "Enquêtes publiques".
À l'issue de la procédure d'enquête publique, le déclassement d'une partie de la rue de Vendée sera soumis à l'approbation du conseil municipal.
Toute information relative à l'enquête publique pourra être adressée aux adresses de la Direction du développement urbain de la commune de Quimper, cabinet d'ingénierie de ville, Hélène Troussel, tél. 02.98.88.88.10, helene.troussel@ville-quimper.fr.

Greffe du tribunal de commerce de Brest

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a prononcé la résolution de plan et la liquidation judiciaire contre : MME DES LAURIERS SYLVIE, route de Kerchistin, Immeuble TIF, 29430 Elvau, amassage de voitures, RCS Brest 634 236 956. Liquidateur : M° Paul Laurent, 9, rue Armand-Lirois, CS 31853, 29218 Brest Cedex. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : FINANCIERE DU GOLFE SARL, 10, rue Bar-nave, 29200 Brest, holding, RCS Brest 491 538 963. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée contre : SOCIÉTÉ GOURTAY SARL, 112, rue de Penhoat, 29860 Plabennec, terrassement, assainissement, RCS Brest 507 503 563. Liquidateur : M° Paul-Henri Soret, 11, rue du Palais, 29000 Quimper. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée contre : ANABAS CAFE SARL, siège social : 48 B, boulevard de la Mer, 29217 Plougastel-Daoulas, principal établissement : 1, boulevard de la Corniche Le Trea Hir, 29217 Plougastel-Daoulas, débit de boissons de 1<sup>er</sup> catégorie, café, glacier, saladerie, crêperie, restauration, RCS Brest 529 826 283. Liquidateur : M° Paul Laurent, 9, rue Armand-Lirois, CS 31853, 29218 Brest Cedex. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a prononcé la résolution de plan et la liquidation judiciaire contre : SA BIDDON AGENCIEMENTS SARL, rue des Douze-Vents, 29280 Lannuridien-Plouzennec, menuiserie, RCS Brest 479 244 328. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée contre : SARAH BERNARD SARL, 5, rue de Slam, 29200 Brest, anciennement bar et restauration, RCS Brest 500 314 950. Liquidateur : M° Nicole Elieout, 9, rue Neptune, CS 31937, 29219 Brest Cedex 1. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a prononcé la résolution de plan et la liquidation judiciaire contre : SA BIDDON AGENCIEMENTS SARL, rue des Douze-Vents, 29280 Lannuridien-Plouzennec, menuiserie, RCS Brest 479 244 328. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a prononcé la résolution de plan et la liquidation judiciaire contre : AD HOLDING SARL, 140, venelle du Moulin de Keranton, 29470 Plougastel-Daoulas, holding, RCS Brest 453 519 407. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : RIO BRAVO SARL, 4, rue Jules-Ferry, 29200 Brest, restauration-glacier-salon de thé-traiteur, RCS Brest 352 148 423. Liquidateur : M° Nicole Elieout, 9, rue Neptune, CS 31937, 29219 Brest Cedex 1. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : TYMARHAD SAS, 80, rue Général-Mangin, 29400 Landividy, supermarché, RCS Brest 432 032 092. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : JUANCARLOS SARL, 50, rue Général-Mangin, 29400 Landividy, holding, RCS Brest 520 400 961. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

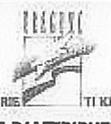
Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : ONE WAY SARL, 7, rue J.B.-Boussingault, 29200 Brest, décoration, saladerie, RCS Brest 529 209 322. Liquidateur : M° Nicole Elieout, 9, rue Neptune, CS 31937, 29219 Brest Cedex 1. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : ELLIE KAVIRIO CARIO, 20, rue Maupertuis, 29200 Brest, peinture, RCS Brest 434 660 932. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : SOCIÉTÉ PEINTURE JEAN CLAUDE QUÉRÉ SARL, 20, rue Maupertuis, 29200 Brest, entreprise de peinture, RCS Brest 309 172 392. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Par jugement du 18/2/2014, le tribunal de commerce de Brest a ouvert une procédure de liquidation judiciaire contre : MARCEL HARMON SARL, 20, rue Maupertuis, 29200 Brest, peinture, RCS Brest 429 424 035. Liquidateur : SELARL EMI représentée par M° Bernard Corre, 2, place de la Liberté, 29200 Brest. Les créanciers sont avisés d'avoir à adresser d'urgence leurs titres de créance au liquidateur sus-désigné, dans les deux mois à compter de l'insertion au BODACC.

Avis - Attributions de marchés



AVIS D'ATTRIBUTION

Travaux de modernisation de la voirie communale de Trégunc Programmes 2014, 2015 et 2016
L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication dans le Télégramme édition du Finistère du lundi 28 octobre 2013 n° d'ordre 586547.
Identification de la collectivité qui passe le marché : Ville de Trégunc, Mairie, CS 40100, 29910 Trégunc, tél. 02.98.50.55.87.
Objet du marché : travaux de modernisation de la voirie communale de Trégunc, programmes 2014, 2015 et 2016.
Type de procédure : procédure adaptée.
Marché : travaux de modernisation de la voirie communale, programmes 2014, 2015 et 2016, n° 19-2013.
Date d'attribution du marché : 14 janvier 2014.
Nom du titulaire et organisme : Centre Ouest, agence de Quimper, 21, rue de Kervevez, 4, rue Rontgen, 29000 Quimper.
Nombre d'offres reçues : 4.
Montant (fin) du marché attribué (HT) : minimum annuel, 250.836,12 € ; maximum annuel, 836.120 €.
Date d'envoi de l'avis à : 18 février 2014.

Avis administratifs

COMMUNE DE FLOZÉVET

APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLU ET INSTAURATION DU DPU

Pai délibérations en date du 4 février 2014, le conseil municipal a décidé d'approuver la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de Flozévet, et d'instaurer le droit de préemption urbain (DPU) sur l'ensemble des zones urbaines (ZU) et à urbaniser (AU) rattachées au PLU.
Ces 2 délibérations ainsi que le dossier de plan local d'urbanisme (PLU) peuvent être consultés en mairie de Flozévet ainsi que dans les locaux de la préfecture de Quimper, aux jours et heures habituels d'ouverture.

COMMUNE DE CHÂTEAULIN (29150)

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée du plan d'occupation des sols

Par arrêté municipal n° 05/2014.A, en date du 3 février 2014, un dossier de présentation de la modification simplifiée du plan d'occupation des sols de la commune de Châteaulin sera mis à la disposition du public.
Cette modification simplifiée porte sur la modification des possibilités de construction au sein du secteur UHIC pour les constructions et installations nécessaires aux équipements publics et à urbaniser (AU) rattachées au PLU.
Le dossier de présentation de l'implémentation simplifiée n° 5 figurant au POS est toujours indistinctement accessible pour la création d'une voie de liaison entre la route de Parc Béhan (VC n° 18) et la zone UHIC au bord de l'écluse.
Ce dossier de présentation sera consultable pendant une durée d'un mois, du 24 février 2014 au 7 avril 2014 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h y compris le samedi matin, de 9 h 30 à 12 h, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au maire de Châteaulin à l'adresse de la mairie : 15, rue Yves-Moulin, 29150 Châteaulin, ou par voie électronique : mairie@chateaulin.fr.

2° AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (projet d'aménagement du site de l'ancienne discothèque "Le Vinyle", route du Conquet).



Par arrêté n° 2104-S en date du 27 janvier 2014, le maire de la commune de Locmaria-Plouzennec a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.
A cet effet, M. François Botec a été désigné par le président du tribunal administratif de Rennes comme commissaire enquêteur titulaire, et M. Jean-Yves Gallic comme commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête se déroulera à la mairie, du 20 février 2014 au 20 mars 2014, aux jours et heures habituels d'ouverture.
M. le Commissaire enquêteur recevra en mairie, les Jeudi 20 février 2014, de 9 h à 12 h ; vendredi 28 février 2014, de 14 h à 17 h ; samedi 8 mars 2014, de 9 h à 12 h ; jeudi 20 mars 2014, de 14 h à 17 h.
Les pièces du dossier d'enquête comprennent les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et sont consultables à la mairie de Locmaria-Plouzennec.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par courrier (Mairie de Locmaria-Plouzennec, place de la Mairie, 29280 Locmaria-Plouzennec), ou par voie électronique (mairie@locmaria-plouzennec.fr), en précisant la mention "enquête publique environnementale".
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Locmaria-Plouzennec, pendant une durée d'un an à compter du 20 avril 2014.

Vie des sociétés - Avis de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19 février 2014, il a été constitué une SARL dénommée : M22.
Objet social : l'investissement, en France et à l'étranger, de tous sur le kayak, du paddle et du surf ; la location de matériels sportifs ; la gestion d'un club sportif privé ; la vente de sandwiches, de boissons sans alcool, de pizzas et de desserts alimentaires ; la vente de produits en lien avec le sport ; l'organisation d'événements en lien avec les activités citées.
Siège social : 22, rue du Keriguel, 29400 Le Helleg-Kerihou.
Capital : 5 000 €.
Gérance : M. Aurélien François Maguier, Emmanuel 23, rue de Keriguel, 29480 Le Helleg-Kerihou.
Durée : 99 ans à compter de son inscription au RCS de Brest.

Vie des sociétés - Formalités diverses

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL dans le ressort du même tribunal de commerce

L'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2014 de la SARL LA FONTAINE au capital de 2.000 €, 27, rue de la Fontaine-Blanche, 29000 Landernau, SIREN 513 354 265 RCS Brest, a décidé de transférer le siège social au 40, rue d'Algoillon, 29200 Brest, à compter du 17 février 2014.
Le gérant, Aron-Luc KENAROU

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

LOHM
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 €
Siège social : 2, rue de la Mairie, 29170 LANNILIS
RCS Brest 539 494 702
Aux termes de l'assemblée générale du 15/02/2014, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, Monsieur Murat BOUKHAR chez Mlle Guillemine Kerdiles, 29460 Le Vifec, en remplacement de Madame Céline TOUIN, 1, place des 4-Arènes, 95400 Villiers-le-Bel, à compter du 15/02/2014.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention au SIREP sur le RCS de Brest.

ADICSTAR - gouvernement de SARL ILLUD, 4, rue de Perleval, 29030 Brest, RCS 79282833 au 10 février 2014. Le conseil d'administration de l'entreprise a désigné en qualité de gérant, Monsieur M. Régis Alain, demeurant au 26, boulevard S. Maritell, 22600 Saint-Brieuc.

Communiquez-nous vos événements sur letelegramme

SCP Béatrice APPÉRE-BONDER - Yveline BONDER-MARCHAND

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE QUIMPER**  
48A quai de l'Odet  
29327 QUIMPER CEDEX  
Tel. 02.98.82.88.00 - Fax. 02.98.82.88.26  
\*\*\*\*\*  
Service des dépôts d'actes

Quimper, le 10 Mars 2014

**M. LE MAIRE**  
14 rue Jules Ferry  
29710 PLOZEVET



**OBJET : Dépôt d'un droit de préemption**

J'ai l'honneur de vous informer que le droit de préemption "sur la totalité des zones urbaines ou à urbanisation future du plan local d'urbanisme" a été enregistré au greffe du tribunal de grande instance de Quimper sous le numéro RG 14/00160, Minute N° 02/2014.

Veillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le greffier en chef

